



La CPAM aux côtés des assurés vulnérables

2025 a encore été une année riche sur le plan de l'accompagnement des assurés pour la mission accompagnement santé.

Ce sont quelques **1 152 signalements** que l'équipe de la mission accompagnement santé a traités. Fidèle à sa mission d'accompagnement des personnes fragilisées, 30% des assurés accompagnés étaient bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, 14% n'avaient pas de médecin traitant et 26% étaient en affection de longue durée (ALD). 41% des assurés accompagnés ont été guidés dans le parcours de soins et 26% des accompagnements ont abouti à la mise en place d'une complémentaire santé solidaire.

De plus, la CPAM de l'Aube a poursuivi sa mission de caisse référente régionale sur l'accompagnement aux droits et aux soins. Cette mission implique notamment d'assurer l'interface entre la Cnam et les caisses de la région en matière de relais d'information, de coordonner les actions des caisses, de gérer la mise en œuvre de partenariats régionaux et de conduire des travaux dans le cadre de l'accompagnement aux droits aux soins et à la santé (ADASS). A ce titre, la CPAM a organisé un temps fort, le séminaire régional action sanitaire et sociale. Elle a également amorcé un travail de réflexion sur le renforcement des relations entre les CPAM et le Département.